

**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A REGROUPEMENT SCOLAIRE  
LA ROUVIERE - MONTIGNARGUES**

**SEANCE DU 9 AOUT 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le foyer de La Rouvière, en session ordinaire sous la présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER, Présidente.

Date de la convocation : 02/08/2021

Présents : MM. Véronique POIGNET SENGHER, Agnès FLAMME, François GIBAUD, Arnaud DUVAL, Karine MARTINEZ, Loïc FLAMME, Frédéric CALAME, Olivier DETRES, Romaric HEIM,

Absents avec procuration : M. Jérôme PHILIP pour Mme Agnès FLAMME, Mme Christelle VILLETARD pour Mme Agnès FLAMME, M. Pascal PETOUILLAT pour M. François GIBAUD,

Secrétaire de séance : Mme Agnès FLAMME

**OBJET** :

**REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES DE CANTINE ET DE GARDERIE**

Madame la Présidente donne lecture de la proposition de règlement pour l'année scolaire 2021/2022 des services de cantine et de garderie scolaire.

Elle rappelle les tarifs en vigueur depuis plusieurs années :

Prix du service à l'unité		
GARDERIE	Occasionnelle	1,55€
	Permanente	2,30€
RESTAURANT SCOLAIRE	Préinscription	4,37€
	Sans inscription	6€

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur le règlement présenté pour la nouvelle année scolaire.

Où l'exposé de Madame la Présidente,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le règlement et les tarifs des services de cantine et de garderie scolaire pour l'année 2021/2022 tel qu'annexé à la présente délibération,
- Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre des délibérations  
La Présidente, Véronique POIGNET SENGHER,


